|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | TRADE.G.5.003 |
| Numéro de poste Sysper: | 252800 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Jon Nyman (Chef d’Unité)  3e trimestre 2025  1 année + extension possible jusqu‘à 4 ans  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-03-2025 |

**Présentation de l’entité (Qui sommes-nous ?)**

La Direction Générale du Commerce (DG Trade) est chargée de diriger la politique commerciale commune de l’UE c.-à-d. l’une des compétences exclusives de l’UE. DG Trade joue un rôle essentiel dans le renforcement de la compétitivité économique de l’UE, dans le façonnement de la mondialisation et dans la défense de l’UE contre les pratiques commerciales déloyales et les menaces qui pèsent sur sa sécurité économique.

En tant qu’élément important de sa politique commerciale, l’UE utilise les outils autonomes disponibles, tels que les instruments de défense commerciale (IDC) : antidumping, antisubventions et sauvegardes. Ces outils protègent nos citoyens et nos industries contre les pratiques commerciales déloyales au niveau international — leur utilisation accrue ces dernières années, dans un contexte mondial en évolution constante, témoigne d’une Union européenne plus affirmée et arméee face aux défis de la mondialisation et du commerce international.

La politique de l’UE en matière d’IDC, ainsi que leur mise en œuvre et leur exécution, sont centralisées à la direction G de la DG TRADE, sous la supervision du responsable européen du respect des règles du commerce. L’unité DG TRADE.G.5 se compose de 28 fonctionnaires travaillant dans trois sections différentes. Deux sections sont chargées de mener des enquêtes en matière de défense commerciale à l’encontre des importations dans l’Union à des prix déloyaux; une troisième section est chargée de suivre les actions de défense commerciale des pays tiers à l’encontre de l’UE et de mettre en œuvre la politique de sauvegarde de l’Union.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Nous proposons un poste très intéressant et gratifiant en tant que gestionnaire de dossiers dans une section menant des enquêtes contre les importations dont les prix sont déloyaux. En tant que membre d’une équipe, le candidat retenu traitera tous les aspects d’une enquête de défense commerciale, depuis son initiation jusqu’à l’adoption de mesures correctives appropriées conformément aux règles établies dans les règlements antidumping et antisubventions. Parmi les tâches habituelles, citons: la collecte et la vérification de données pertinentes auprès de différentes parties prenantes (producteurs, négociants, utilisateurs, associations industrielles, cabinets d’avocats), tant à l’intérieur qu’à l’extérieur de l’UE; le calcul des marges de dumping/subvention/préjudice et des droits antidumping et compensateurs correspondants; l’analyse des indicateurs micro- et macroéconomiques de préjudice; l’élaboration de propositions de mesures correctives et de leurs actes d’exécution pertinents; la communication des conclusions de l’enquête aux parties intéressées, ainsi que leur défense devant les représentants des États membres.

Les principales caractéristiques de ce travail sont les contacts approfondis avec les producteurs de l’UE, les exportateurs de pays tiers et leurs représentants légaux, le travail en équipe régulier ainsi que les déplacements dans l’UE et dans les pays tiers.

À ce poste, l’heureux candidat verra les résultats de son travail de manière très concrète, par exemple en garantissant, au moyen de mesures concrètes aux frontières, des conditions de concurrence loyale pour les industries de l’UE et en protégeant les emplois de l’UE contre la concurrence déloyale. Cette position offre également une fenêtre unique pour connaître dans les détails la manière avec laquelle les industries clés opèrent dans l’économie mondiale et offre une excellente occasion de se développer sur le plan professionnel et personnel.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un collègue dynamique ayant de l’expérience dans le domaine de la comptabilité, des audits, juridique et/ou économique. Le candidat devra être très motivé à développer les connaissances et les compétences nécessaires pour mener des enquêtes en matière de défense commerciale et être disposé à voyager pour des missions qui peuvent occasionnellement dépasser deux semaines. Le candidat devra faire preuve d’esprit d’équipe étant donné que les enquêtes en matière de défense commerciale sont toujours menées par des binômes (deux gestionnaires de dossiers) supervisés par un chef de section. Les équipes d’enquête tirent également parti des connaissances et de l’expertise approfondies disponibles au sein de la direction G où l’atmosphère de travail et les interactions sont excellentes et où la coopération est réelle.

Le candidat doit combiner d’excellentes compétences analytiques avec un sens aigu de l’initiative et la capacité de travailler sous pression pour respecter des délais légaux stricts dans le cadre de plusieurs enquêtes menées en même temps. Il doit maîtriser Excel et être disposé à maîtriser et à utiliser des logiciels ad hoc développés en interne. Une très bonne maîtrise et des compétences rédactionnelles en anglais sont requises. La connaissance d’autres langues de l’UE constitue un atout.

Compte tenu des exigences spécifiques requises pour le poste, DG Trade prévoit un cours d’introduction obligatoire de deux semaines sur les IDC pour les nouveaux fonctionnaires de la direction G, ainsi que plusieurs autres cours en interne, y compris pour l’utilisation de logiciels spécifiques, adaptés aux besoins du personnel qui traite les IDC.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)